



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_103
NOCTURNE DES HAUTS D'ANJOU – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS RECOMPENSEES**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....27
Pouvoir(s) :7
Votants :.....34

Conseillers présents :LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,
MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine,
MASSE Stéphane a donné pouvoir à JOUANNEAU-FERRON Laëtitia,
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseiller excusé n'ayant pas donné de pouvoir : Alain MARTIN

Conseillers absents : BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance : BOUDET Marie-Christine

DELIBERATION N°DCM2024_103

Nocturne des Hauts d'Anjou – Attribution de subventions aux associations récompensées

Rapporteur : Michel THEPAUT

Lors de la Nocturne des Hauts-d'Anjou qui se tiendront le vendredi 13 décembre prochain sur le thème de la culture, il est proposé de mettre à l'honneur et de récompenser des associations culturelles pour leur investissement au sein de la commune.

La commission Animation territoriale et Citoyenneté propose de récompenser au maximum 6 associations dans le domaine de la culture en leur attribuant une subvention d'un montant de 300 €. Le bureau municipal décidera des associations retenues.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-7 prévoyant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission Animation territoriale et Citoyenneté

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 300 € aux associations culturelles retenues dans la limite de 6.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget principal 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 18 octobre 2024



Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 octobre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 octobre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.